



Saint Martin du Mont



BIENVENUE sur le site de réservation et le paiement en ligne de la CANTINE SCOLAIRE DE SAINT MARTIN DU MONT

La commune de Saint Martin du Mont a instauré par le biais du module de réservation de la cantine (3D ouest), un système de **prépaiement**. De ce fait la **réservation n'est possible uniquement que si vous avez alimenté votre porte-monnaie électronique**.

➔ **Vous disposez d'une carte bancaire :**

Dans l'onglet « réservation », vous accédez à un encadré qui indique votre solde et à un onglet « rechargez votre compte ». Vous avez alors accès à une **plateforme sécurisée** gérée par la Direction des Finances Publiques. Vous versez la somme que vous souhaitez. Un reçu sera délivré après la transaction.

➔ **Vous n'avez pas de carte bancaire :**

Il faudra prendre contact avec le secrétariat de mairie

➔ **Vous n'avez pas internet :**

Il faudra prendre contact avec le secrétariat de mairie

Si votre enfant quitte l'école (fin de scolarité ou déménagement), le solde du porte-monnaie électronique sera remboursé.

Nous transmettons l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne utilisation du portail par courriel courant août.



Les inscriptions doivent impérativement intervenir **avant le jeudi 9H00 pour la semaine suivante**.

Passé ce délai, vous n'avez plus accès aux inscriptions pour la semaine à venir. Il faudra vérifier que votre porte-monnaie électronique soit bien crédité avant de contacter la mairie pour faire la réservation qui sera majorée de **1,50 € par repas et par enfant**.

Le prix du repas a été fixé par le conseil municipal :

- **4,70 €** le repas (tarif « normal ») si inscription avant le jeudi 9h00 pour la semaine suivante
- **6,20 €** le repas (tarif « majoré ») si inscription après le jeudi 9h00

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires et bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) peuvent être accueillis avec leur panier repas (**1,00 €** pour la prise en charge).

Toute absence devra être signalée avant le matin même 9h00 à la mairie. Si une réservation est annulée pour cause d'enfant malade, le porte-monnaie électronique sera « recredité » du prix du repas.

N'attendez pas les derniers jours d'août pour prendre connaissance des modalités, et n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie (mairie@saintmartindumont.fr / 04.74.35.50.06 / du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 11h00) en cas de difficulté ou pour plus de précisions.